

Réunion du 29 Mars 2019 à 18h30

Tous présents

- **Budget commune 2019**

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 123.172 €

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 345.312 €

Le budget 2019 est voté à l'unanimité.

- **Compte rendu budget du syndicat scolaire**

- Compte administratif 2018 :

Résultats cumulés de fonctionnement : + 17.408,03 €

Résultats cumulés d'investissement : - 546,02 €

- Budget primitif 2019 :

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 156.748 € et la section d'investissement à hauteur de 1.436 €

Répartition des charges par commune (proportionnelles au nombre d'habitants) :

	<u>Habitants</u> (pop. municipale)	<u>BAT</u> (€)	<u>SIVOS</u> (€)	<u>TOTAL</u> (€)
Villemardy	282	3.358	29.731	33.089
Périgny	187	2.227	19.715	21.942
Villeromain	242	2.881	25.515	28.396
Tourailles	137	1.631	14.444	16.075
	-----	-----	-----	-----
TOTAL	848	10.097	89.405	99.502

- **Compte rendu budget du syndicat d'eau**

- Compte administratif 2018 :

Résultats cumulés de fonctionnement : + 177.708,76 €

Résultats cumulés d'investissement : + 52.188,35 €

- Budget primitif 2019 :

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 214.085 € et la section d'investissement à hauteur de 150.515 €

- Traitement des pesticides

Afin d'étudier au mieux les différentes solutions pour limiter les pesticides présents dans l'eau distribuée, Monsieur le Président informe le comité syndical qu'il faudrait faire un contrôle visuel (passage de caméras) du forage et de ses installations. Ce constat doit normalement être réalisé tous les 10 ans or il n'a pas été effectué depuis une vingtaine d'années.

Le comité syndical, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président souhaite qu'un devis soit demandé auprès de la société Suez Eaux afin qu'un contrôle du forage par passage de caméra soit effectué.

- Maintien du SIAEP de Selommès (délibération 2019/06)

La loi NOTRe, notamment les articles 64 et 66 de la loi n°9015-991 du 07 Août 2015, impose aux communautés d'agglomération le transfert des compétences eau et assainissement pour le 1er janvier 2020.

Cependant, pour un syndicat bi-communautaire, la possibilité de le faire perdurer est actée par l' article 67 de la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTre) et modifiée pour la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement des communautés de communes .

Notre Syndicat comprenant des communes appartenant à 2 communautés d'agglomération différentes, la date du transfert de la compétence « eau » peut donc être reportée au 1er janvier 2026.

Le comité syndical, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, décide, à l'unanimité des membres présents, de ne pas dissoudre le SIAEP de Selommès et, par conséquent, de ne pas transférer la compétence « eau » à la communauté d'agglomération au 1er janvier 2020.

- Compte rendu budget du SIVOS de la Chauvinière

- Compte administratif 2018 :

Résultats cumulés de fonctionnement : + 1.716,49 €

Résultats cumulés d'investissement : + 388,87 €

- Budget primitif 2019 :

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 1.164 € et la section d'investissement à hauteur de 5.004 €

	<u>Population 2019</u> <u>en compte</u>	<u>Pop. à prendre</u> <u>participation</u>	<u>Pourcentage</u> <u>participation</u>	<u>Montant</u>
SELOMMES	839	1678	69,77	2.292,00
PERIGNY	187	187	7,77	255,00
TOURAILLES	137	137	5,70	187,00
VILLEMARDY	282	282	11,73	385,00
VILLEROMAIN	242	121	5,03	166,00
TOTAL	1687	2405	100,00	3.285,00

- Merci aux personnes présentes le samedi 16 mars pour le nettoyage de printemps.
- Merci à Gérard David et Francis Gousseau pour les travaux bénévoles qu'ils ont effectués sur la commune semaine 13.